

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 octobre 2023

OBJET : Chantiers d'insertion : campagne 2024 et demandes de subvention 2024

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-sept octobre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente sur la commune de Generville,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 19 octobre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, José FROMENT, Jean-François IMBERT, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Bernard NAUDINAT, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Louis SABLICK, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Denis JUIN, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Françoise RODE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL.

Ayant donné pouvoir : Brice ASENSIO à André VIOLA, André CATHALA à Roselyne RIOS, Jacques DANJOU à Bernard BREIL, Sarah DANJOU à Estelle VILESPY, Muriel DENUC GUICHET à Aurélien PASSEMAR, Claudie FAUCON-MEJEAN à Jérôme DARFEUILLE, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Thierry CADENAT, Hélène Marty à Christian OURLIAC, Éric MISSE à Pascale RASTOUIL.

Monsieur Christian Ourliac expose au conseil que les appels à projet pour les demandes de financement 2024 des chantiers d'insertion sont en cours, ainsi que la demande d'agrément IAE, pour le remboursement des salaires des participants.

Il convient d'approuver les demandes de subventions et les plans de financement prévisionnels de l'exercice 2024 pour les deux équipes à savoir :

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20231027-D202310_08-DE

Plan Départemental insertion PDI (équipe 1) maçonnerie

Dépenses		Recettes	
Achats fournitures	5 000,00	Département PDI	50 000,00
Prestations extérieures (accompagnement socioprofessionnel)	72 939	Etat IAE (remboursement salaires)	58 841,08
Salaires bénéficiaires (brut + charges)	103 888,08	Département IAE (remboursement salaires)	19 253,52
		CCPLM	53 732,48
TOTAL TTC	181 827,08	TOTAL TTC	181 827,08

Plan Départemental Insertion PDI (équipe 2) jardin espace vert second œuvre

Dépenses		Recettes	
Achats fournitures	5 000,00	Département PDI	50 000,00
Prestations extérieures (accompagnement socioprofessionnel)	72939,00	Etat IAE (remboursement salaires)	52 493,24
Salaires bénéficiaires (brut + charges)	103888,08	Département IAE (remboursement salaires)	25 671,36
Dépenses directes forfaitaires	39930,00	Participation des communes	10 000,00
		CCPLM	83 592,48
TOTAL TTC	221 757,08	TOTAL TTC	221 757,08

Il est proposé aux membres du conseil communautaire, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser les demandes de subventions, et à solliciter le renouvellement des conventionnements avec le conseil départemental (PDI) et la DREETS (ACI) sur cette opération pour l'équipe 1 et l'équipe 2.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE les plans de financement prévisionnels des deux opérations ci-dessus énoncées,

DIT que les montants ci-dessus sont les montants maximums,

DIT que la participation réelle de la communauté de communes sera ajustée en fonction des recettes de subventions approuvées par les financeurs,

Envoyé en préfecture le 30/10/2023
Reçu en préfecture le 31/10/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20231027-D202310_08-DE

AUTORISE le Président à demander les subventions aux différents financeurs,

AUTORISE le Président à solliciter le renouvellement des conventions avec les financeurs, notamment le conseil départemental (PDI) et la DREETS (ACI) sur cette opération pour l'équipe 1 et l'équipe 2,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA

Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 31/10/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 02/11/2023

Le Président



André VIOLA

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20231027-D202310_08-DE